



répartition frais déclaration de succession et frais de succession

Par **emilienne**, le **21/01/2011** à **11:45**

Bonjour,

ma mère, veuve, décédée, a fait un testament; nous sommes 3 enfants, chacun héritier au 1/3.

et 2 d'entre nous sont légataires particuliers, recevant chacun la moitié de la quotité disponible, en plus du quart de la masse successorale.

donc, l'héritage se présente ainsi: 2/8, 3/8 et 3/8.

dans ma logique, je pensais que les frais de déclaration de succession, et de succession(y a t il une différence entre ces 2 choses?), seraient évalués pour chacun au prorata de ce qu'il touche. le notaire me dit frais divisés par 3

qu'en est il?.

d'avance merci pour votre aide.

emilienne